

# VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

## TOURNÉE D'ÉTÉ

10 jeunes ont pu vivre une expérience inoubliable, riche en émotions sportives et humaines et bien sûr sous l'esprit convivial du TCRM. En effet, du 10 au 24 Juillet 2016, Julien Tournoud, moniteur diplômé et Cloé Moskal, éducatrice proche du club, ont organisé une tournée d'été, direction la Savoie et la Haute-Savoie. La joyeuse bande a pu disputer des points sur les tournois des Houches, Ugine, Megève, Faverges et les Carroz d'Arraches. Pour certains les matchs se sont enchaînés, pouvant aller jusqu'à 3 dans la même journée... mais l'amour du sport repousse les limites ! La belle équipe a fait la fierté de son coach et a représenté comme il se doit le Tennis St-Cassien Réaumont La Murette. Retrouvez le récit de leurs périples ainsi que quelques photos, sur <http://tcrm.e-monsite.com/> dans la catégorie « Actualité ».



Julien, Arnaud, Charles, Rafael, Benoit, Etienne, Brice ...



Laurine et Lola

N'hésitez-pas à consulter notre site : [tcrm.e-monsite.com](http://tcrm.e-monsite.com) pour retrouver des infos.

### A VENIR :

**Assemblée générale le 14 Octobre à partir de 20h00,**  
lieu à confirmer.

**Soirée du Beaujolais Nouveau, 18 Novembre**

à la salle des fêtes de Saint-Cassien, retrouvez comment vous inscrire sur notre site (<http://tcrm.e-monsite.com>) quelques semaines avant l'évènement.

## SOU DES ECOLES

L'assemblée Générale du Sou des Ecoles a eu lieu lundi 12 septembre 2016 en mairie de Réaumont. Un peu moins de participants que les autres années, mais toujours en présence des officiels des deux mairies et de deux maîtresses, un nouveau groupe de membres actifs a été élu lors de cette soirée. Nouveauté : les membres actifs du Sou ne seront plus 6, comme les autres années (et comme sur la photo ci-dessous), mais 11 volontaires pour animer l'année à venir. Un renouveau de marque, merci à tous et à toutes pour cette confiance. Ci-dessous une photo des nouveaux membres du bureau du Sou



De gauche à droite :

Caroline **MONNIER**, secrétaire  
Carole **KAUFFMANN**, vice-trésorière  
Guillaume **THOMANN**, président  
Fanny **MALLERIN**, vice-présidente  
Lise **TESSIER**, trésorière  
Cécile **MACCARI**, vice-secrétaire

A noter avec soin les dates des activités prévues pour cette année scolaire :

**Samedi 15 octobre : karaoké, salle des fêtes de Réaumont**

**Vendredi 9 décembre : ventes et distribution de chocolats + brioches**

**Mercredi 14 décembre : venue du Père Noël pour les enfants des écoles**

**Samedi 21 janvier : repas convivial + jeux de société, Halle de buis**

**Dimanche 19 mars : 2<sup>ème</sup> pucier du Sou, Halle de Buis**

**Vendredi 14 avril : ventes et distributions de chocolats**

**Samedi 20 Mai (journée et soirée) : Animation du Sou à définir**

**Samedi 17 juin : Kermesse, lieu à définir**

# VIE COMMUNALE

## COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Les activités de collecte des déchets ménagers dépendent des directives R 388 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) et R 437 de l'Institut National de la Recherche et la Sécurité (INRS), qui définissent

les recommandations en matière de transport et de collecte des déchets. À ce titre, pour être conforme avec ces directives, le service de collecte des déchets ménager de la CAPV a engagé depuis plusieurs mois un plan d'actions dont l'objectif est de supprimer les marches arrière des camions sur l'ensemble du territoire desservi, c'est à dire les 33 communes du Pays Voironnais. Ces manœuvres représentent en effet des situations de risques potentiels d'accidents graves. Ainsi, sur notre commune tous les points concernés ont été recensés. Il s'agit de : chemin en Lay, route du Château des numéros 302 à 312, Chemin des Gayères, impasse des Blaches, chemin de Champ Billeret, chemin des Lilas, chemin du Champ de l'Orme, chemin de Planèse et impasse de Coutelière, impasse de l'Eau Salée, chemin de Chenavière et chemin du Rompet.

**Les riverains devront donc amener leurs containers en limite de ces voies, les jours de collecte. Chaque riverain sera personnellement informé de la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités.**

## CONSIGNES DE TRI : PAS DE CHANGEMENT

Si les consignes de tri changent sur le territoire de la Métropole grenobloise, elles restent les mêmes sur les 33 communes du Pays Voironnais. Petit rappel...

**Quatre types de matériaux sont collectés en porte-à-porte, dans 4 bacs de couleurs différentes :**

- le bac jaune pour les emballages recyclables: bouteilles et flacons en plastique avec bouchon, briques alimentaires, boîtes métalliques.
- le bac bleu pour les papiers : journaux et magazines, enveloppes, ...
- le bac marron pour les déchets alimentaires : épiluchures de fruits et légumes, restes de repas, papier essuie-tout...
- votre poubelle ordinaire pour les résiduels non recyclables .

## ACCA de REAUMONT

### COMMUNIQUÉ

**Lors des battues au gros gibier (sanglier-chevreuil) qui ont lieu tous les samedi matin et dimanche matin et éventuellement le mercredi matin, il a été constaté par les chasseurs que certaines personnes malveillantes avaient enlevé les panneaux obligatoires signalant la battue.**

Ces actes de malveillance peuvent mettre en danger les promeneurs et toute personne s'approchant de la zone de battue.

La société de chasse souhaite que ces personnes prennent conscience des risques qu'elles font encourir aux autres.

## CCAS

### COLIS DE NOËL AUX AÎNÉS

Les membres du CCAS distribueront les colis de Noël aux personnes ayant 70 ans et plus, le

**samedi 17 décembre 2016**

### EXPO - PHOTOS

Le CCAS organisera en novembre 2017

une expo - photos sur le thème

« Réaumont vu par les Réaumontois »

Vous êtes invités à saisir des clichés du village.



Le règlement vous sera transmis en cours d'année prochaine

**A VOS APPAREILS !**

## LA TENTATION DES FRUITS DÉFENDUS



Pommes, coings, noix .... Les fruits ne manquent pas, en ce moment.

Grande est la tentation de pénétrer dans les propriétés

pour s'approvisionner ...

Nous rappelons que le maraudage : « délit de dérober les fruits et légumes cultivés, avant que le propriétaire n'ait fait sa récolte » est illégal.